



N°03 ▲ AVRIL 2024

## La Ville vous explique

# FOCUS SUR LE BUDGET DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2024



## CONTEXTE ET DÉCISIONS

Attachés au service public, Jean-Michel Lemoisne Maire de Ronchin, et son équipe, réaffirment leur volonté de développer la qualité des services rendus aux Ronchinois.

Pour atteindre cet objectif tout en absorbant les hausses de coûts liés à l'inflation, ils ont décidé d'augmenter en 2024 le budget municipal de :

 **+ de 1500 000 €**



Les priorités ont été identifiées, redéfinies et annoncées :



- Améliorer le cadre de vie



- Favoriser le bien vivre ensemble



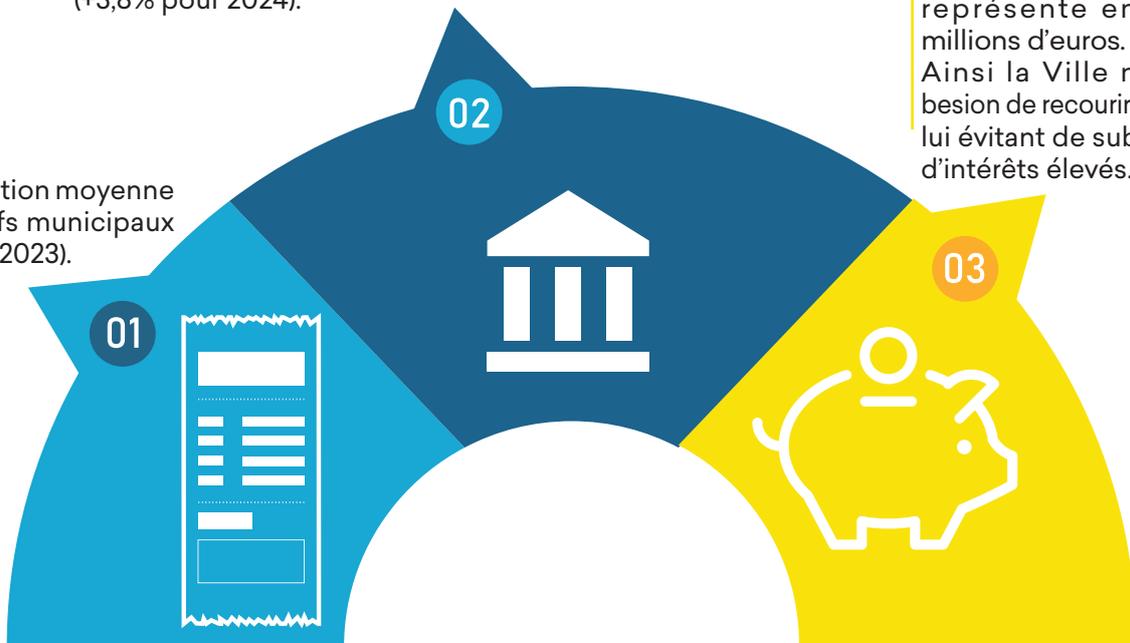
- Créer de nouveaux événements populaires

## Le conseil municipal a donc acté :

Une hausse de 5 points de la part communale de la taxe foncière sur le bâti payée par les propriétaires et de 3,52 points de la part communale des taxes d'habitation payées par les propriétaires de résidences secondaires. En parallèle et comme chaque année, les services de l'État ont réévalué la valeur cadastrale des biens immobiliers indexée sur l'inflation (+3,8% pour 2024).

D'utiliser l'épargne constitué depuis plusieurs années grâce à une gestion raisonnée et responsable des finances publiques. Cette épargne représente environ six millions d'euros. Ainsi la Ville n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt, lui évitant de subir des taux d'intérêts élevés.

Une augmentation moyenne de 6% des tarifs municipaux (en décembre 2023).



**En parallèle, une réflexion profonde a été menée pour rationaliser les dépenses de fonctionnement.**



La pose de mobilier urbain comme des potelets anti-stationnement ou des barrières pour sécuriser les entrées et sorties des écoles permettront, par exemple, aux agents de la police municipale d'être affectés sur d'autres missions.



L'application des arrêtés municipaux traduit également cette volonté. La brigade environnement sensibilise les habitants et rappelle leurs obligations en matière

de cadre de vie. Chacun doit, par exemple, entretenir son fil d'eau ou tailler les haies envahissant le domaine public. Les agents des services techniques se concentrent dorénavant davantage sur l'entretien des espaces communaux.



L'organisation de certains services de la Ville évolue. Ces changements permettent de mutualiser les compétences, de créer de nouvelles synergies et d'optimiser la relation à l'usager. Les services jeunesse et écoles ont fusionné, tout comme les services communication, événementiel et protocole.



La hausse des impôts permettra également de financer :

- Le recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) afin de renforcer les 4 agents composants l'équipe existante.
- D'embaucher un technicien supplémentaire en charge du suivi de l'entretien du patrimoine municipal. Les établissements

scolaires et les associations qui profitent de ces équipements auront désormais un interlocuteur dédié facilitant ainsi la prise en charge de leurs demandes.

- D'ouvrir une classe à l'école René Coty.
- De donner des moyens supplémentaires aux services et ainsi développer des actions en faveur de la jeunesse, de l'animation de la ville ou encore de la culture.

# FONCTIONNEMENT : CE QU'IL FAUT RETENIR



**24 942 461 €**

Les dépenses de fonctionnement permettent à la Ville d'assurer les services quotidiens (le chauffage dans les écoles et les équipements publics, le coût du personnel comme par exemple les ATSEM l'entretien courant de la piscine...)



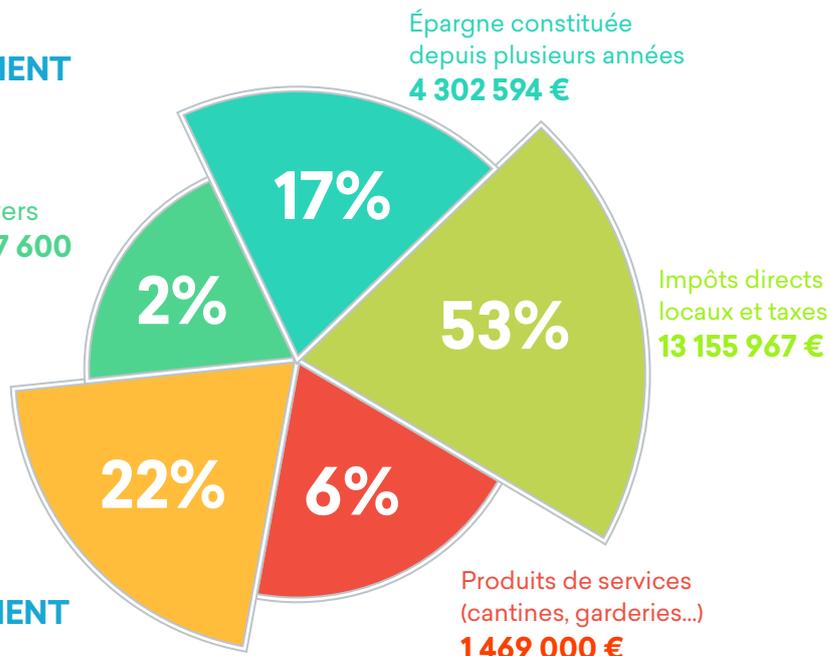
**+ de 1 318 000 €**

De subventions attribuées aux associations en 2024. Plus de 42 associations et organismes (centre social, CCAS et crèches associatives...) reçoivent le soutien de la Ville pour développer des actions et projets au service des Ronchinois.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations et subventions provenant principalement de l'État et des différents partenaires  
**5 577 300 €**

Divers  
**437 600**



## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



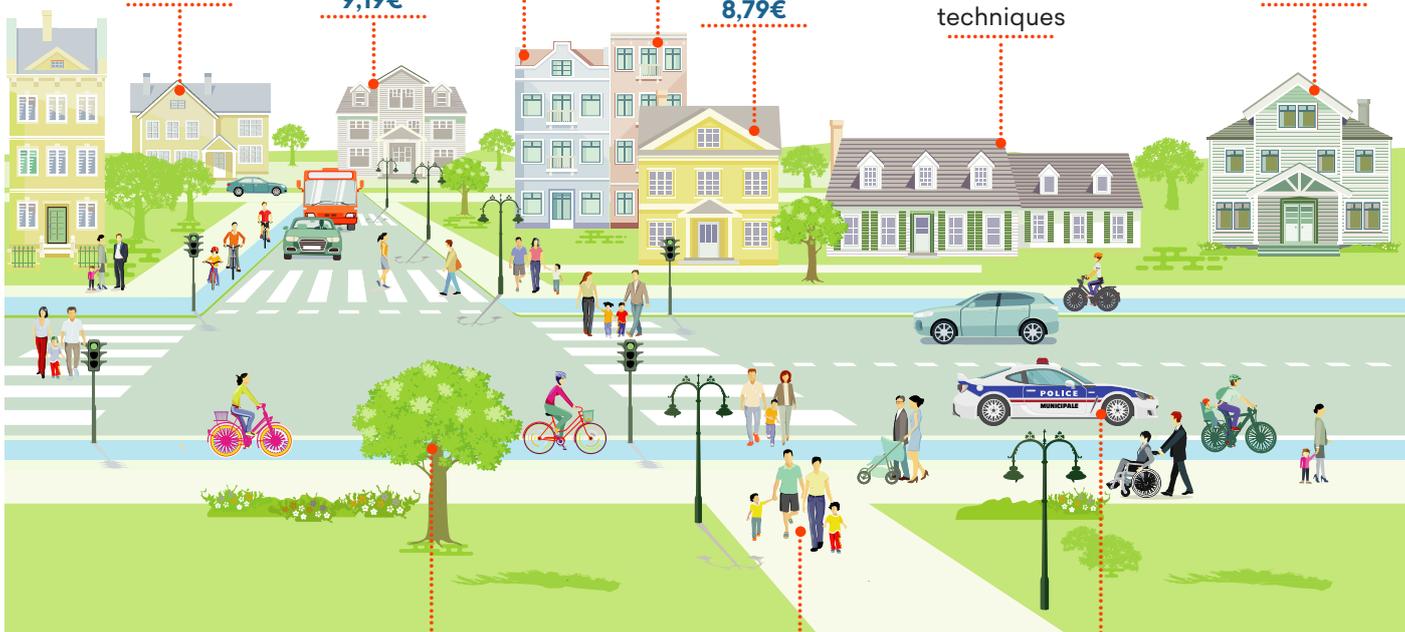
POUR 100 € DÉPENSÉS

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS  
**12,31€**

DIVERS  
**4,53€**

MAIRIE  
**25,33€**  
Administration générale et services techniques

ENSEIGNEMENT  
**17,54€**  
Écoles et cantine



CULTURE  
**5,38€**

JEUNESSE  
**9,19€**

SPORT  
**8,79€**

CADRE DE VIE  
**4,37€**

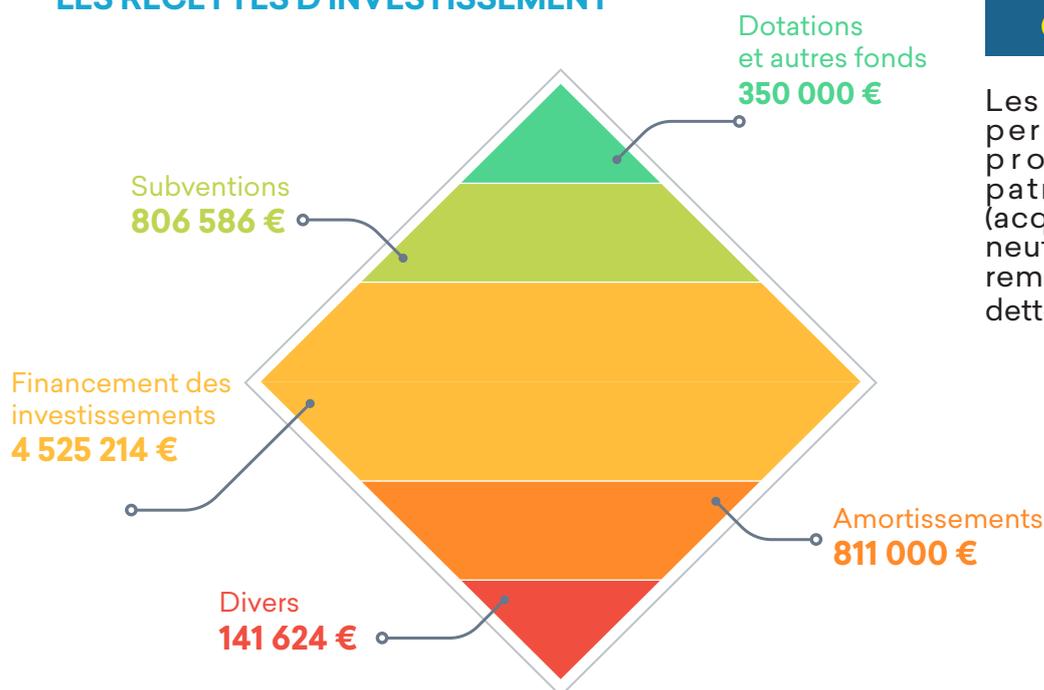
ACTION SOCIALE SOLIDARITÉ  
**9,85€**

POLICE  
**2,71€**  
Sécurité et salubrité

Services urbains et environnement

# INVESTISSEMENT : CE QU'IL FAUT RETENIR

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

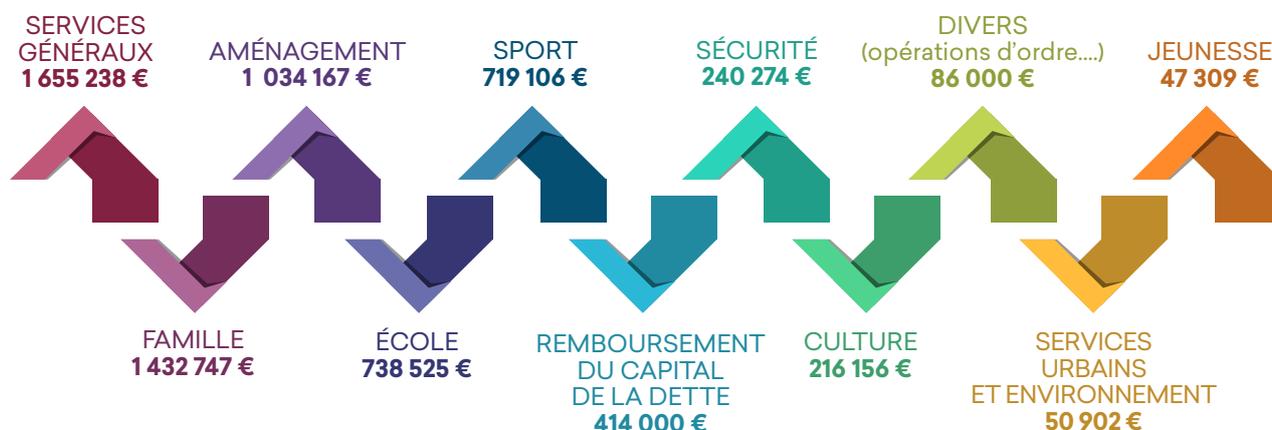


**6 634 424 €**



Les dépenses d'investissement permettent d'enrichir ou de protéger durablement le patrimoine de la collectivité (acquisitions mobilières, travaux neuf ou réparations importantes, remboursement du capital de la dette...)

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Des enveloppes budgétaires sont dédiées pour différentes études programmées pour identifier et préparer les travaux qui seront à mener dans les années à venir.

- L'église Sainte-Rictrude afin de préserver le patrimoine architectural de la Ville.
- La rénovation des vestiaires du stade de football Léo Lagrange.
- La modernisation et le passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public.
- La rénovation énergétique de la piscine et de l'Hôtel de Ville.

Ces deux derniers points permettront à terme de réaliser d'importantes économies de fonctionnement.

En 2024, des projets seront lancés avec :

- Le nouveau multi-accueil qui sortira de terre pour une livraison prévue en 2025 (1 932 000 €)

- La participation financière de la Ville dans le projet de réfection de l'avenue De Lattre de Tassigny porté par la Métropole Européenne de Lille (280 000 € sur 3 500 000 € investissement total).
- Le déploiement de la vidéoprotection sur les quartiers de la Comtesse de Ségur et du Champ du Cerf (220 000 €).
- L'analyse des sols et de l'air de l'ensemble des écoles publiques (maternelles et primaires) de la Ville (155 000 €).
- La sécurisation de l'accès à l'Hôtel de Ville (160 000 €).

En 2024, une enveloppe de 40 000 € sera à nouveau dédiée à la réalisation de projets adoptés dans le cadre du budget participatif et 350 000 € permettront la poursuite du travail engagé sur le projet centre-ville avec notamment le début de la concertation publique.